



## Conseil Municipal du 23 février 2021

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	15	0	0

### N° DEL 2021 02 05

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 18 février 2021 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 23 février 2021 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens.

Etaient présents SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles,

STREIT Françoise, GAVILLON Dominique, DIDIER Claude, CHABERT Emma, MONTAGNON Danielle, VERNAY Gentiane, DOLCI Marc, GARAYT Myriam, CHEVALLY Gérard, GOUTEL Jean Louis, CHEVALIER Bernard, MENVIELLE Véronique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Marc DOLCI est désigné pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 19H20 et annonce l'ordre du jour.

### Motion FREE : Demande de construction d'une antenne relais à Cornillon en Trièves

Les élus de la commune de Mens agissent pour que Mens soit une ville engagée dans la transition écologique, respectueuse de la justice sociale et actrice d'un développement soutenable.

Nous sommes évidemment favorables au progrès dès lors qu'il a pour objet premier de servir l'intérêt général et de permettre l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens.

Sur le territoire, la commune de Mens est directement concernée par le projet d'implantation d'un pylône de 40 m de haut portant des antennes 3, 4 et 5 G (hauteur totale : 45m) sur la commune de Cornillon en Trièves, très près du col du Thau. En effet, ces antennes couvriront aussi bien Mens que Cornillon.

Contrairement aux intentions affichées par Free l'été dernier, ce pylône ne brillera pas par son insertion paysagère puisqu'à l'angle d'un champ cultivé. Quelques arbres de moins de 20 m de haut ne dissimuleront pas l'essentiel du pylône comme annoncé par Free. Implanté à quelques dizaines de mètres de la crête séparant Mens de Cornillon, le pylône sera visible du bourg de Mens (partie supérieure et antennes) au-dessus de la crête de l'emblématique amphithéâtre mensois, cadre du Site Patrimonial Remarquable de Mens.

Considérant que l'emplacement prévu par Free est un lieu stratégique d'un point de vue panoramique sur la chaîne du Dévoluy depuis la commune de Cornillon et qu'elle se trouve en proximité d'une ferme fortifiée de plusieurs siècles faisant partie intégrante du patrimoine historique de ce territoire ;

Considérant que ce pylône de 40m de haut à cet endroit stratégique du territoire, non inséré dans une forêt, sera visible de l'ensemble du plateau triévois soit environ 30km à la ronde et va impacter directement la qualité paysagère du site dans une zone de co-visibilité majeure ;

Considérant que le territoire Trièves est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de préservation de son environnement avec le premier Agenda 21 reconnu par l'état ; avec un programme TEPCV financé par l'état sous le mandat de Mme Ségolène Royal alors Ministre de l'écologie ; avec une charte paysagère ; et avec de nombreux sites patrimoniaux reconnus ;

Considérant qu'un autre opérateur que Free venu faire une présentation en conseil communautaire du Trièves le 1<sup>er</sup> février 2021 a inscrit la commune de Mens comme l'un des quatre futurs sites New Deal potentiels avec des études radios déjà réalisées ;

Considérant l'intervention du sénateur Michel Savin aux questions au gouvernement le 12 janvier 2021 : que celui-ci a interpellé le gouvernement sur les problèmes de téléphonie mobile en montagne ; qu'il a évoqué les retards de mise en œuvre du programme New Deal mobile en Isère, ce qu'a reconnu le secrétaire d'état qui s'est engagé à avoir une attention particulière pour le département ;

Considérant la mise en place par la communauté de communes d'un groupe de travail d'élus sur l'implantation des antennes relais sur son territoire pour donner suite aux nombreuses sollicitations des différents opérateurs auprès des communes du Trièves et veiller notamment au respect de son plan paysage ;

Considérant le conseil syndical du Parc Régional du Vercors du 27 février 2021 qui va déposer une motion pour une implantation des antennes relais raisonnée et en concertation ;

Considérant l'intervention des habitants et de la gendarmerie pour empêcher le démarrage de travaux d'implantation d'une antenne sur la commune voisine de Lavars lieu-dit Villarnet et des conséquences sur l'ordre public qui va découler d'un choix non concerté ;

Considérant que la citoyenneté, à travers notamment une vigilance participative, constitue sur la durée l'un des piliers de l'action municipale de la commune de Mens ;

Considérant que nous partageons les inquiétudes exprimées par nombre de citoyens et d'associations sur le déploiement à venir de la technologie 5G ; que, si Free ne fait pas de son antenne 5G un objectif prioritaire à court terme à Cornillon, l'installation d'une antenne 5G est bien prévue dans le dossier d'information déposé en mairie de Cornillon ;

Considérant que si le gouvernement a identifié la 5G comme un enjeu stratégique pour la France dans sa feuille de route et décidé que les fréquences seraient attribuées aux opérateurs téléphoniques dès septembre 2020, cette décision est intervenue sans étude d'impact climatique et environnemental ni aucune consultation publique préalable.

Considérant les rendus de travaux de la convention citoyenne :

« Avons-nous besoin d'autant d'équipements électroniques et d'en changer si souvent ? Avons-nous besoin de la 5G ? »

« Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux », préconisant un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation sur la santé et le climat.

Dès lors, les questions environnementales, sanitaires et démocratiques restent posées.

C'est pourquoi, avant de pouvoir affirmer que la 5G représente à coup sûr un progrès pour nos communes et nos habitants, il nous semble que plusieurs zones d'ombre doivent être éclaircies.

Des questions réelles persistent quant à :

- **La santé publique** : les rapports officiels publiés ces derniers mois sur l'impact sanitaire de la 5G ne permettent toujours pas aux instances les plus compétentes d'exclure tout risque réel sur les populations en lien avec l'exposition à cette nouvelle technologie ; l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire), dans son rapport d'octobre 2019 sur la 5G, affirme d'ailleurs avoir « mis en évidence un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels » de cette technologie. L'étude est actuellement en cours, il nous semble indispensable d'attendre ses conclusions avant de déployer la 5G dans nos villes et dans nos campagnes.

- **La dimension économique** : le haut niveau des investissements induits par l'implantation de la 5G nous interroge d'autant plus dans le contexte financier difficile que connaît notre pays depuis la COVID 19 ; la relance économique au service de l'emploi et de la transition écologique n'est-elle pas prioritaire ?

- **La sobriété numérique** : alors que la fracture numérique n'est toujours pas résorbée dans nos territoires, est-il bien raisonnable de déployer une nouvelle technologie, dont l'utilité réelle et l'innocuité restent à démontrer ? Le déploiement de la 5G va exponentiellement accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables, la pollution due à l'extraction des métaux rares, et la génération de quantité de déchet pas ou peu recyclable, augmentant encore l'empreinte écologique et le poids des déchets.

- **L'opportunité** : plus généralement et au regard précisément des questionnements sanitaires, environnementaux et économiques qu'il soulève, le déploiement de la 5G n'a pour nous de sens que s'il sert en priorité l'exercice de missions d'intérêt général (santé, éducation, meilleur accès à des services publics et privés essentiels...) avant les intérêts privés d'acteurs industriels et tertiaires nationaux ou internationaux.

C'est au regard de ces considérations que les élus du conseil municipal, à l'unanimité, demandent en priorité à l'opérateur FREE :

- 1) de surseoir au choix unilatéral de l'emplacement prévu et de revenir dans une volonté de concertation pour trouver une meilleure implantation en termes de respect du paysage remarquable du Trièves et pour une meilleure acceptation par la population ;
- 2) de se rapprocher des autres opérateurs pour une réflexion concertée des implantations d'antenne sur la commune de Mens ou des communes périphériques dans l'optique d'une couverture de la commune de Mens.

De manière plus générale, les élus du conseil municipal, à l'unanimité, constatent :

- 1) qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, les études ne permettent pas de se prononcer sur la 5G ;

- 2) que si un déploiement éventuel de la 5G doit être envisagé sur le Trièves, il fera l'objet d'un débat en conseil municipal ;

C'est dans cet objectif que les élus du conseil municipal, à l'unanimité demandent :

- 1) au président de la communauté de communes du Trièves la tenue d'un débat sur la 5G sur le territoire, d'ici la fin de l'année 2021, impliquant acteurs publics, privés, experts et citoyens et organisé par un commissaire indépendant ;
- 2) au Premier Ministre, au Ministre de la santé et au Ministre de la Transition écologique un moratoire sur l'implantation de la 5G jusqu'à la publication du rapport attendu de l'ANSES en 2021 tel que préconisé par la Convention citoyenne et l'application droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.

Fait à MENS, le 23 février 2021  
Le Maire  
Pierre SUZZARINI

Conclusion :  
- Adoptée

